

LES CONSEILLERS EN GÉNÉTIQUE AGRÉÉS DU CANADA

DES FOURNISSEURS
DE SERVICES DE CONSEIL
GÉNÉTIQUE QUALIFIÉS
ET COMPÉTENTS



Association Canadienne des Conseillers en Génétique
Canadian Association of Genetic Counsellors

**L'ÈRE DE LA GÉNÉTIQUE
DANS LES SOINS DE SANTÉ
EST ARRIVÉE. LES CONSEILLERS
EN GÉNÉTIQUE AGRÉÉS POSSÈDENT
UNE FORMATION SPÉCIALISÉE
POUR FOURNIR ET OPTIMISER
LES SERVICES GÉNÉTIQUES.**



ÉNONCÉ DE VALEURS DES CONSEILLERS(ÈRES) EN GÉNÉTIQUE AGRÉÉS(ES) DU CANADA (CGAC)

Le Comité d'accréditation de l'Association canadienne des conseillers en génétique (ACCG) s'engage à veiller à ce que les membres du public canadien reçoivent des services de conseil génétique fournis par des professionnels de la santé dotés de connaissances, de compétences ainsi que d'un comportement et d'un jugement qui atteignent un niveau adéquat. Les conseillers en génétique qui reçoivent le titre de conseiller en génétique agréé ou conseillère en génétique agréée (CGAC), ou son équivalent anglais de CCGC (Canadian Certified Genetic Counsellor), font preuve d'un niveau de connaissance et de compétence qui atteignent ces normes.

Au Canada, la profession de conseiller en génétique n'est pas encore réglementée. Les praticiens ne sont donc pas régis par une loi provinciale ou territoriale qui protège le public en veillant à ce qu'il reçoive des services sécuritaires, compétents et éthiques. L'accréditation nationale indique que les conseillers en génétique qui la possèdent sont dotés d'un niveau élevé de compétence et d'engagement envers la pratique du conseil génétique au Canada. Ce titre de compétence national constitue une base solide pour élaborer des lois et des règlements qui régiront cette profession au Canada.



QUI SONT CES PERSONNES?

Les conseillers en génétique ne sont pas des médecins. Ce sont des professionnels de la santé qui possèdent une formation et une expérience spécialisées dans les domaines de la génétique médicale et du counseling. Ce sont des membres précieux dans les équipes de soins de santé. Ils travaillent dans des cliniques médicales de génétique ou dans d'autres secteurs de la médecine spécialisée pour fournir des renseignements et du soutien aux personnes et aux familles qui ont, ou qui risque de développer, un trouble desanté d'origine génétique. Ces compétences très particulières servent aussi de plus en plus à éclairer les domaines de la recherche, de l'éducation et de l'élaboration des politiques publiques en matière de santé.

QUELLE FORMATION FAUT-IL SUIVRE POUR DEVENIR CONSEILLER EN GÉNÉTIQUE?

Les conseillers en génétique détiennent généralement une maîtrise et ont complété avec succès un programme certifié en counseling génétique qui leur permet d'obtenir l'agrément de l'Association canadienne des conseillers en génétique (ACCG) ou de l'American Board of Genetic Counseling (ABGC), ou alors ils possèdent un niveau équivalent d'études et d'expérience de conseillers en génétique clinique.

QUI ACCORDE L'AGRÉMENT DE CONSEILLER EN GÉNÉTIQUE?

Les conseillers en génétique peuvent volontairement faire une demande d'agrément à au moins un organisme national : soit à l'ACCG, où ils reçoivent la désignation de conseillers en génétique agréés du Canada, soit à l'ABGC qui leur accorde la désignation de Certified Genetic Counselor (CGC) aux États Unis. Au Canada, les conseillers en génétique exercent soit avec l'agrément canadien seulement, soit avec celui des deux pays.

UN AGRÉMENT CONÇU POUR LE CANADA.

L'agrément canadien reflète le contexte canadien des soins de santé en génétique. Les conseillers en génétique agréés du Canada ont l'autorisation d'utiliser le titre de conseiller ou conseillère en génétique agréée du Canada (CGAC) ou son équivalent anglais de CCGC (Canadian Certified Genetic Counsellor). Les documents sur les compétences de base ainsi que le code d'éthique qu'a produits l'ACCG sont à la base de l'examen d'agrément. Ce sont des documents conçu tout spécialement pour le contexte canadien.



COMPÉTENCES DES CONSEILLERS EN GÉNÉTIQUE AGRÉÉS DU CANADA

- *Les compétences basées sur les connaissances* sont les connaissances fondamentales que doivent posséder les conseillers. On les met régulièrement à jour afin de suivre l'évolution continue de la profession ainsi que les progrès rapides du domaine de la génétique médicale.
- *Les compétences basées sur la pratique* représentent les compétences, les attitudes et le jugement que les conseillers en génétique doivent posséder pour fournir les services et accomplir les tâches de leur profession d'une manière responsable, sécuritaire, efficace et éthique.

Ces compétences de base constituent le fondement des lignes directrices de la profession et ainsi que du cursus académique de l'examen d'agrément, de l'acquisition continue et du maintien des compétences, des qualités requises pour reprendre l'exercice de la profession ainsi que d'autres initiatives d'assurance de la qualité pour les conseillers génétiques du Canada. Vous pouvez télécharger les documents sur ces compétences professionnelles au site Web de l'ACCG à <https://cagc-accg.ca>.

LE RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT GARANTIT UNE QUALITÉ CONTINUELLE.

Pour assurer le maintien de leurs compétences, les conseillers en génétique du Canada doivent renouveler leur agrément tous les 10 ans. À cette fin, ils accumulent des crédits en acquérant de l'expérience de travail particulière et de la formation en participant à des congrès approuvés.

RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DU TITRE DE COMPÉTENCE DE CGAC CCGC

Depuis 2012, les conseillers en génétique qui détiennent le titre de CGAC, ou son équivalent anglais de CCGC, peuvent superviser les étudiants des programmes de maîtrise en counseling génétique accrédités par l'ABGC. Cette décision est une étape importante de la reconnaissance du titre de compétence de CGAC CCGC à l'étranger.



**CONSEILLER
OU CONSEILLÈRE
EN GÉNÉTIQUE
AGRÉÉE DU CANADA –
GARANTIT
LA COMPÉTENCE
ET LA QUALITÉ
PROFESSIONNELLE
DE VOTRE CONSEILLER.**

